cdc habitat | Caisse des Dépôts GROUPE

Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes

J'ai un contrat d'entretien pour ma ventilation mécanique contrôlée (VMC)



Pourquoi un contrat d'entretien ?

Pour garantir un air intérieur sain

Pour prévenir les problèmes d'humidité

Pour éviter les dysfonctionnements

- Bruits inhabituels provenant des bouches d'aération.
- Odeurs persistantes de moisissure ou d'humidité.
- Accumulation de condensation sur les fenêtres.
- Mauvaise qualité de l'air intérieur (air vicié, lourdeur).
- Système de ventilation qui ne fonctionne pas correctement.

Date de cet entretien

- Le prestataire réalise une **visite annuelle** dans tous les logements.
- Les visites ont lieu entre le 1er janvier et le 15 novembre.
- Les locataires sont prévenus par affichage et par courrier 7 à 10 jours avant le passage.
- Rendez-vous à la demi-journée.

La durée normale d'une visite d'entretien est de l'ordre de **15 minutes minimum**

Lors de cette visite

Le prestataire doit contrôler :

- le ramonage de l'ensemble des conduits de la ventilation mécanique contrôlée (VMC).

À l'issue de la visite, le prestataire vous présente un bulletin d'intervention pour valider le bon fonctionnement de la VMC.

En cas de dysfonctionnement ou de panne

En cas de dysfonctionnements, vous devez contacter directement le prestataire en charge de l'entretien dont les coordonnées sont disponibles :

- dans le tableau d'affichage de la résidence,
- dans *CDC Habitat & Moi*, rubrique « Contacts ».
- **Dépannage courant** : intervention sous 24 heures.
- **Dépannage urgent** : intervention sous 6 heures en cas de déclenchement des dispositifs de sécurité pour la VMC gaz.
- **Astreinte** : permanence téléphonique ou répondeur 24h/24 et 7j/7.

Attention

En cas d'absence ou de refus pour la visite d'entretien, vous pourrez être tenu responsable par votre assurance en cas d'incident.





Les prestations incluses dans mon contrat

- Contrôle complet des extracteurs, conduits et bouches.
- Nettoyage et remplacement des pièces usagées.
- Débouchage et nettoyage des filtres.
- Équilibrage aéraulique (distribution de l'air dans le logement).

VMC gaz

- Vérification des dispositifs de sécurité.
- Ramonage annuel des conduits.

VMC double flux

- Contrôle et réglage des panneaux et châssis de l'échangeur.

Nos conseils pour bien entretenir vos équipements

Ne bouchez pas les grilles de ventilation et assurez-vous qu'elles restent dégagées.

Aérez votre logement 5 à 10 minutes par jour pour renouveler l'air.

Nettoyez régulièrement les bouches de ventilation pour limiter l'humidité et assurer un bon renouvellement de l'air.



Scannez-moi pour voir la vidéo !